

PROGRAMME D'AGRÈMENT DE L'ENSEIGNEMENT À L'ASSISTANT DE L'ERGOTHÉRAPEUTE ET À L'ASSISTANT DU PHYSIOTHÉRAPEUTE

POLITIQUE ET PROCÉDURES ACC-01 : NOMINATION AU SEIN DE L'ÉQUIPE DES ÉVALUATEURS¹ D'AGRÈMENT

PRÉAMBULE

Le PAE AE & AP tient une liste d'évaluateurs d'agrément qualifiés qui peuvent être nommés membres de l'équipe d'évaluation par les pairs (EEP). Le rôle de l'EEP consiste à procéder à l'évaluation hors site et à la visite d'évaluation sur place, ainsi qu'à rédiger et à présenter un rapport sur les résultats concernant la conformité du programme aux normes d'agrément. Chaque EEP pour les programmes de l'AE et de l'AP comprend quatre membres :

- Un ergothérapeute représentant l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE);
- Un ergothérapeute enseignant à l'AE/AP;
- Un physiothérapeute représentant l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC);
- Un physiothérapeute enseignant à l'AE/AP.

Cette EEP est responsable des évaluations du programme tant hors site que sur place. L'EEP des programmes comptant une seule discipline (p. ex. AP) sera composée de deux membres de cette discipline.

1.0 POLITIQUE

- 1.1 Les individus sont nommés au sein de l'équipe des évaluateurs d'agrément par le directeur de programme du PAE AE & AP en consultation avec l'ACE et l'AEPC et rendent compte aux conseils d'administration de l'AEPC et de l'ACE.
- 1.2 Tous les évaluateurs doivent se conformer aux politiques de confidentialité (ACC-05) et de conflit d'intérêts (ACC-02) du PAE AE & AP.
- 1.3 Les membres potentiels de l'EEP doivent présenter toute la documentation requise et suivre une séance d'orientation et de formation avant de pouvoir faire partie d'un équipe d'évaluateurs d'agrément.
- 1.4 Le PAE AE & AP paiera les dépenses de l'évaluateur pour participer aux évaluations hors site et sur place, selon les politiques et procédures du PAE AE & AP.
- 1.5 Les évaluateurs doivent faire leur autoévaluation et participer au programme continu de la gestion de la qualité du PAE AE & AP, pour conserver leur nomination à titre d'évaluateur.

¹ Adapté de l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada, mai 2011

- 1.6 Si un évaluateur reçoit des évaluations de rendement inadéquat et ne se conforme pas aux mesures recommandées par le PAE AE & AP, il sera retiré de la liste des évaluateurs potentiels.

2.0 PROCÉDURES

- 2.1 Les individus peuvent être recommandés ou se proposer eux-mêmes afin d'être évalués comme évaluateurs en remplissant le formulaire FORM-03 : Demande pour devenir un membre de l'EEP, et en le présentant accompagné de leur curriculum vitae et une déclaration d'intérêt au directeur de programme du PAE AE & AP.
- 2.2 Lorsque le candidat a présenté toute la documentation requise, son nom sera ajouté à la liste des évaluateurs potentiels. Il recevra une invitation et un numéro d'identification personnel (NIP) afin de suivre un programme d'orientation et de formation en ligne pour les évaluateurs, ainsi qu'un lien vers le Manuel de l'équipe d'évaluation par les pairs.
- 2.3 Lorsque le candidat a réussi la séance d'orientation et de formation, il s'ajoutera au groupe de membres potentiels de l'équipe d'évaluation par les pairs.

Politique n° ACC-01	
Dernière révision	Documents connexes
Nov. 2012 Nov. 2013	Manuel d'agrément pour les programmes d'enseignement
	Manuel de l'EEP
	FORM-03 Formulaire de demande d'évaluateur au sein de l'EEP
	TOR-01 équipe d'évaluation par les pairs
	GUIDE-05 Eligibility to become a PRT Member